

**SNUDI FO 13**

**FO**  
la force syndicale

# L'Ecole Syndicaliste

## des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117S 06275  
Imprimé au siège

Bulletin n°156

1 euro

septembre-octobre 2016

Déposé le 11 / 10 / 16.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**"Loi travail", réformes de la fonction publique,  
"refondation" de l'école ...  
une même logique à l'œuvre :  
déréglementer et individualiser les droits !  
FO condamne et combat cette offensive  
destructrice des droits collectifs des salariés.**



Au sommaire ...

■ **Editorial**

Page 2

■ **Consignes de sécurité**

Des mesures qui posent  
de multiples problèmes ! Page 2

■ **Compte-rendu des délégués FO**

CAPD, Hors- Classe, CTSD  
Audience DASEN  
Entrevue Mairie de Marseille

Page 3

■ **Projet d'évaluation : alerte !**

**Une seule exigence : le retrait !  
Abandon du PPCR !** Pages 4 et 5

■ **Interprofessionnel**

Loi Travail, Motion Air france

Page 6

■ **Médecine  
de prévention :  
Mesures d'urgence  
à prendre !**

Page 6

■ **Déréglementation ...**

Semaines rouges et noires pour les  
collègues REP+ / Collègues en décharges  
directeurs trois classes / Temps partiels et  
conséquences des rythmes scolaires.

Page 7

■ **Projet d'école**

Page 7

■ **Adhésion :**

Se syndiquer, le premier des droits ...  
qui permet de faire respecter tous les autres!

Page 8

■ **Réunions d'info syndicale**

**Participez aux réunions  
du SNUDI-FO 13 !** Page 8



Pour plus d'infos et d'actualité,  
consultez notre site  
[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)  
et les mails d'inFO du SNUDI FO 13 !

## Editorial : Face à un enjeu déterminant pour notre statut ...

L'ensemble des salariés est confronté à une offensive sans précédent contre leurs droits collectifs. Après la loi El Khomry publiée le 9 août, c'est au tour de la mise en oeuvre d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de PPCR, véritable machine à détruire notre statut particulier.

**Les salariés ne cèdent pas :** Grève à SFR contre le plan de 5 000 licenciements, grève des animateurs contre les rythmes scolaires, grèves et délégations dans les écoles pour les postes, les classes, ... Enfin, le 15 septembre, la mobilisation pour l'abrogation de la Loi El Khomry a fait la preuve que rien n'est réglé.

**C'est maintenant le PPCR qui est au cœur de l'offensive contre notre statut :** une revalorisation en trompe l'œil, "des promotions à la tête du client, une formation rééducation, l'auto évaluation culpabilisatrice comme dans le privé, une carrière individualisée, la fin de la liberté pédagogique" et un accompagnement permanent qui renvoie tous les PE titulaires à l'état de stagiaires à vie, tel est le véritable contenu de PPCR.

**Les pièces du puzzle se referment sur notre statut :** rythmes scolaires et nouveau décret sur les obligations de service (ORS), nouveaux programmes, école inclusive, liaison école/collège, calendrier scolaire 2017 2018... sans parler des mesures de sécurité qui accroissent la dépendance vis-à-vis des communes et piétinent les règles statutaires.

**Et la ministre en rajoute avec l'embauche de 5 000 contractuels enseignants dans les écoles,** enfreignant l'article 3 du titre 1 du statut général de la Fonction publique. Cette année, le nombre de contractuels dans les écoles pourrait atteindre 3 000, 4 000 voire 5 000 alors qu'il était de quelques centaines, voilà encore 4 ans.

**Les PE refusent ces mesures :** adoption de premières motions pour exiger l'abandon de PPCR et des nouvelles règles d'évaluation, mobilisation pour l'ouverture de la liste complémentaire, les ouvertures de classes, ... nombreux sont les exemples donnés par notre syndicat national de la résistance aux mesures gouvernementales, une détermination largement exprimée dans nos réunions. FO, le SNUDI, la FNEC, expression du syndicalisme confédéré libre et indépendant assument la responsabilité d'alerter, de regrouper et d'engager la mobilisation. Cette indépendance, c'est le ciment commun qui nous a conduit à occuper une place déterminante dans la mobilisation pour l'abrogation des décrets Peillon sur les rythmes scolaires.

**C'est avec le fil conducteur de cette détermination et cette indépendance que le SNUDI-FO 13 poursuivra son action** de défense des personnels, de leurs conditions de travail, de leurs salaires, de leur statut; au quotidien comme dans les combats collectifs.

**Rejoignez le SNUDI-FO ! Adhérez !**

## Consignes de sécurité : des mesures qui posent problème ...

**Deux circulaires "mesures de sécurité" sont parues les 29 juillet et 24 août. Elles soulèvent de nombreuses remarques que nos élus au CHSCT ministériel ont posé à la Ministre.**

### Création d'un répertoire téléphonique :

Dans notre département, les IEN ont communiqué aux écoles par mail, le vendredi 26 août, la teneur de ces circulaires et une demande de création de répertoire téléphonique avec réponse urgente et impérative pour le lundi 29 août ! Nos délégués FO sont intervenus au CTSD du 30 août :

*" Les directeurs ont-ils obligation de consulter leur boîte électronique durant leurs congés d'été, sont-ils tenus d'être en service le lundi 29 août pour communiquer avec leur IEN, sont-ils contraints d'avoir un téléphone portable, dans quelle mesure des données privées peuvent-elles être demandées par vos services ? Doit-on comprendre que chaque directeur, dans l'attente de "SMS alerte attentat" doit garder son téléphone à portée de main et le consulter, y compris en classe, à chaque arrivée d'un SMS ? L'ensemble de ces questions nous fait craindre, au nom de l'état d'urgence et de la sécurité, une remise en cause de notre statut, de nos obligations de service. Nous vous demandons donc qu'aucune pression, qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des directeurs qui n'auraient pas communiqué leur numéro de téléphone portable ni pour le lundi 29 août ni plus tard, ..."*

**Le DASEN nous a répondu qu'effectivement, rien n'oblige les directeurs à communiquer leur numéro de portable, il n'y aura ni pression, ni sanction.**

**Le SNUDI FO 13, dans toutes instances et audiences, rappelle que la sécurité dans et autour des établissements relève de la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics et non des enseignants.**

### Présence d'un enseignant au portail de l'école :

Suite aux audiences avec le recteur, le DASEN, la municipalité de Marseille, la réponse est identique : la sécurité passe en premier. Par conséquent, les écoles devraient trouver une solution pour qu'un enseignant soit présent au portail lors des entrées et sorties des élèves. Cette décision pose de nombreux problèmes, notamment en maternelle, que fait alors l'enseignant de ses élèves, dont il est responsable ?

Une fois de plus, les pouvoirs publics laissent les collègues, et surtout les directeurs, seuls face à toutes les questions et problèmes posés par l'application de ces consignes !

### Sonnerie différente des exercices d'incendies :

Chaque école devrait avoir une mallette PPMS, avec à l'intérieur une corne de brume à utiliser lors des exercices à faire avant les vacances d'automne. De nombreuses écoles ne les ont encore pas réceptionnées, obligeant les collègues à utiliser des signaux achetés sur l'argent de la coopérative !

### Dans une école de Marseille :

Trois policiers municipaux sont entrés dans une école de Marseille. Ils sont allés dans la classe du directeur et l'ont, devant ses élèves, accusé d'avoir des failles dans la sécurité de l'école, puisqu'ils avaient pu y pénétrer, le menaçant de faire un rapport. **Nous apportons notre soutien à ce collègue,** victime de fonctionnaires "zélés", puisqu'aucune mission pour tester la sécurité dans les écoles n'a été donnée, ni l'adjointe au maire, ni le DASEN n'étaient informés de cette "initiative" !

## Informations des représentants du personnel

### CTSD du 30 août

La carte scolaire est close sur un bilan établi en juin: 97 ouvertures et 12 fermetures. Les 8 "classes accueillantes" de Marseille budgétées en juin sont pleines et ont accueilli presque tous les élèves en surnombre. Les classes ont été équipées en mobilier et fournitures par la mairie. Ces postes supplémentaires seront attribués à des brigades qui toucheront leur indemnité. Ces "ouvertures" sont provisoires et ne deviendront éventuellement définitives que lors de la carte scolaire de février 2017. Si cette mesure paraît résoudre le problème des enfants non scolarisés en cette rentrée, le SNUDI FO 13 souligne que, le secteur scolaire n'étant pas respecté, que se passera-t-il à la prochaine carte scolaire ? Les élèves retourneront-ils dans leur école de secteur ? Quelles classes seront ouvertes définitivement ? ...

**Le SNUDI FO 13 restera vigilant pour la carte scolaire 2017 et défendra toutes les ouvertures nécessaires dans les écoles.**

### Exeat

Tous les exeat accompagnés d'ineat ont été acceptés. Les Exeat ont été arrêtés au 28 août. Le Var a ouvert ses portes fin août, mais 4 collègues seulement ont pu y bénéficier d'un ineat.

### CAPD du 29 septembre

#### ● Hors classe

L'ensemble des organisations syndicales présentes en CAPD a écrit une lettre à la Ministre pour demander le respect du taux de 5% pour les Bouches du Rhône, notre département étant lésé avec un taux de 4,72%. Ce qui empêche la promotion d'environ 19 collègues, alors que PPCR devrait être mis en place en janvier 2017 avec la modification du système d'avancement et alors que notre pouvoir d'achat et notre salaire ne cessent de baisser, en raison du blocage du point d'indice depuis 2010 et des hausses de retenue pour pension résultant de la contre-réforme des retraites. Le ministère n'a pas encore répondu. L'administration a décidé de s'arrêter à 354 noms (327 en liste principale et 27 en liste complémentaire, en cas d'éventuels désistements).

**FO persiste à revendiquer la transformation de la Hors Classe en échelons accessibles à tous, avec accès à l'indice terminal actuel du 7<sup>ème</sup> échelon Hors Classe lors du départ en retraite, hors contingent.**

#### ● PFSE

Le second point à l'ordre du jour concernait le bilan des PFSE 2015. L'administration nous a informé de 25 démissions de stagiaires sur les 457. Ce chiffre, à lui seul, montre les difficultés rencontrées lors de cette formation avec la double tutelle Education Nationale et ESPE et le niveau de Master 2 demandé.

**Le SNUDI-FO continue à revendiquer :**

**NON à la masterisation, retour à une véritable formation initiale et sa prise en charge pleine et entière par le Ministère de l'Education Nationale.**

## Audience chez le DASEN

Le SNUDI FO 13 a été reçu par Mr Launay, DASEN, Mr Matt, nouvel IEN-A, en remplacement de Mr Penso, et Mr Lassalle le 21 septembre.

Nous avons démarré l'entrevue sur les **questions de sécurité** (cf page 2), puis nous sommes intervenus sur les conditions de travail, notamment sur la situation intenable pour les **psychologues scolaires**, avec 12 postes non pourvus. Certaines circonscriptions se retrouvent sans psychologue, entraînant des retards dans la prise en charge des élèves dépendant des RASED. Comme l'année passée, l'embauche de contractuels, pour l'instant au nombre de dix, semble être la solution retenue par la DSDEN 13. Nous avons dénoncé cette embauche de contractuels au détriment de postes statutaires. Nous avons aussi posé les problèmes soulevés par les collègues lors de leurs **affectations au 3<sup>ème</sup> mouvement**, certains se retrouvant dans des situations difficiles et compliquées. Mais l'administration a refusé de modifier les affectations, prétextant que ce n'était pas possible...

Nous avons eu confirmation de la **modification du temps "animations pédagogiques" pour les stagiaires PFSE**, modifié par l'ESPE : passant de 9h à 18H, avec une déduction de ces heures sur le temps ESPE !

Nous préparons une nouvelle demande d'audience, n'ayant pu poser l'ensemble des questions soulevées par les collègues.

## Audience Mairie de Marseille

Nous avons été invités, avec l'ensemble des organisations syndicales, par Mme Casanova et ses collaborateurs, le mercredi 21 septembre. Cette rencontre se déroulait dans le cadre de la rentrée scolaire 2016. Après un bilan jugé *satisfaisant* par la municipalité de Marseille, nous avons pu poser un certain nombre de questions et exposer quelques dossiers d'écoles :

- + sur la sécurité dans les établissements scolaires (voir en page 2), qui met un climat anxiogène dans les écoles
- + sur le nombre insuffisant d'ATSEM par classe et leur non remplacement (hors le temps cantine), questions récurrentes et restées sans réponse !
- + sur des questions de carte scolaire : écoles surchargées, manque de locaux pour l'ouverture d'une classe...
- + sur des questions d'hygiène et de sécurité (suite à des visites CHSCT) avec des travaux urgents à réaliser, des solutions à trouver rapidement.

**Le SNUDI FO 13, n'ayant pu discuter et défendre l'ensemble de ses dossiers précis d'écoles et revendications concrètes, dans cette audience un peu informelle, a demandé une nouvelle entrevue avec Mme Casanova.**



Dossier complet sur notre site  
[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

## 11 compétences... arbitraire et pressions individuelles à la clé

**Les items d'évaluation** ne portent que très peu sur les missions d'enseignement. Et plus aucune référence à l'existence de programmes nationaux. Il ne s'agirait plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement centrées sur l'enseignement mais de juger "l'engagement" (terme ministériel) selon projet local et réformes.

On peut mettre tout et n'importe quoi selon l'interprétation locale derrière "*Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*" ou "*Contribuer à l'action de la communauté éducative*" !

Quelques autres items : "*S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*"; "*Coopérer au sein d'une équipe*"; "*Coopérer avec les partenaires de l'école*"; "*Coopérer avec les parents d'élèves*"; ...

On pourrait donc nous évaluer sur l'aptitude à s'inscrire dans la mise en œuvre des réformes, remettre en cause notre liberté pédagogique individuelle, faire dépendre notre évaluation des "partenaires", autorités, politiques, associations ou entreprises. **Que reste-t-il de l'indépendance liée au statut de fonctionnaire d'Etat ?**

## Individualisation ...

**Nous perdrons les grilles de notation remplacées par une évaluation en 4 niveaux** : "à consolider", "satisfaisant", "très satisfaisant", "excellent"). Le système envisagé ferait disparaître tout élément objectivé de comparaison. L'existence d'un barème incluant la note induit une forme d'harmonisation dans le déroulement de carrière et qui augmente en fonction de l'ancienneté. Ici **le pouvoir discrétionnaire des IEN, IPR et chefs d'établissement ne pourrait que se renforcer.**

**2012** : M. Peillon a été contraint d'abroger la réforme d'évaluation des enseignants de M. Chatel, suite à la mobilisation des personnels avec les syndicats.

**2016** : la ministre veut imposer à nouveau l'évaluation par compétences en lieu et place de la notation chiffrée.

**L'évaluation est une remise en cause frontale des statuts particuliers et des garanties collectives des personnels : promotions "à la tête du client", formation-rééducation, rendez-vous professionnels accompagnés d'une auto évaluation comme dans le privé, carrière individualisée, fin de la liberté pédagogique individuelle...**

## Auto-évaluation ou autocritique ? Et accompagnement contraint ?

Nous devrions remplir un document d'appui préparatoire au rendez-vous professionnel : auto-appréciation de nos "*compétences liées à la maîtrise des enseignements, ...*", donner des "*exemples concrets et contextualisés pour analyser [notre] participation au suivi des élèves, à la vie de l'école et [notre] implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement*", ainsi que "*[notre] engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*" ...

**Une des techniques de management utilisées dans les entreprises dont le caractère stressant et humiliant est reconnu ! Sans compter la surcharge de travail !**

Quant à l'accompagnement "*il peut être initié, à tout moment de la carrière, par les personnels d'inspection ou de direction ou à la demande des personnels*"... Il peut aussi être "*collectif*" pour définir des "*stratégies d'école ou d'établissement*"...

## 4 rendez vous de carrière : avancement à la tête du client !

Lors des rendez-vous de carrière, dans le premier degré, c'est l'IEN qui évaluerait.

Au terme des évaluations 30% seront classés excellents, et les autres 70% exclus a priori de l'accélération de carrière. Le recteur ou l'IA fixent l'appréciation finale et arrêtent la liste des 30% : le contrôle des CAP disparaîtrait de fait.

C'est **un système de sélection et de concurrence** que nous combattons depuis des années qui se mettrait en place !

## PPCR : revalorisation ou mystification ?

**Le ministère a annoncé avec force communication une "revalorisation des enseignants" mais :**

- **la carrière est allongée.** Avec la disparition du rythme au grand choix qui bénéficiait à 30% des collègues et de l'ancienneté (pour 20%), le solde est négatif.
- **les 1,2% sur le point d'indice ne font pas le compte** et ne rattrapent pas les pertes depuis 2010 et le passage de 7,85% en 2010 à 11,1% de la retenue pour pension d'ici 2020 va continuer à faire baisser le salaire net.
- **la classe exceptionnelle**, 3<sup>ème</sup> grade au-delà de la hors-classe, est réservée à une infime minorité...
- **en 2020, avec la "revalorisation indiciaire"** les traitements à échelon constant ne dépasseront pas ceux de 2010. Pas de quoi mettre un coup d'arrêt à l'appauvrissement des personnels !

**Force Ouvrière revendique 8% d'augmentation de la valeur du point pour rattraper la perte depuis 2010 et 50 points pour tous. Pour FO hors-classe et classe exceptionnelle doivent être transformées pour être effectivement des échelons accessibles à tous en fin de carrière.**



→ **Grille d'évaluation par compétences, bilan professionnel, nous n'en voulons pas ! Nous n'en voulons pas plus que de la réforme du collège et de celle des rythmes scolaires.**

→ **Ce que nous voulons, c'est une véritable augmentation de nos salaires, une carrière complète pour tous, le maintien d'un barème chiffré.**

→ **Pour FO, ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'action commune à tous les niveaux pour repousser le projet d'évaluation.**

## **Pourquoi le ministère refuse t-il de convoquer le CHSCT Ministériel ?**

Ces grilles d'évaluation trouvent leur origine dans le management des entreprises privées. France Telecom a été une des premières entreprises publiques à utiliser ce type de grille. Ce sont ces méthodes qui ont abouti à ce que 23 suicides soient imputés à la mise en place de l'évaluation des compétences.

La demande de la FNEC FP FO d'un CHSCT Ministériel pour procéder à une enquête préalable des conséquences possibles sur les personnels a été rejetée d'un revers de main par le représentant de la Ministre. Alors que le caractère anxiogène de l'évaluation et ses conséquences sur la santé des personnels sont reconnus.

## **Loi travail et projet d'évaluation, une même méthode : passage en force et individualisation des droits.**

Les projets de texte sur l'évaluation substituent un concept d'individualisation des carrières aux règles de gestion nationale et collective des personnels.

Ils découlent de la mise en oeuvre du protocole PPCR rejeté par la majorité des organisations syndicales.

Le premier Ministre a décidé, comme pour la loi Travail, de passer en force alors que le PPCR ne satisfait pas à la règle de l'accord majoritaire ... fixée par le gouvernement lui-même !

**Abandon du PPCR  
et du projet d'évaluation qui en découle !**

## Interprofessionnel

### Une même logique !

La loi Travail, massivement rejetée remet en cause le code du travail et ses garanties collectives. Pour l'intersyndicale, *"Affaiblir le code du Travail c'est affaiblir les droits de tous les salariés. Il est clair qu'à terme, la Fonction publique sera aussi concernée car nombre de règles statutaires relève de la transposition des dispositions du Code du Travail : dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, etc..."*

La transposition du CPA dans la fonction publique menace directement les garanties collectives du statut. Les PE savent ce que cela signifie : école territorialisée de plus en plus soumise aux orientations politiques locales, rythmes scolaires et PEDT, décret sur les ORS et liaison école/collège, titulaires remplaçants annualisés ... Et avec le PPCR, revalorisation en trompe l'œil et auto évaluation...

### Motion Air France 26 août 2016

*Le Bureau National du SNUDI-FO, avec la CEF de la FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté la décision de la ministre du travail de casser la décision de l'Inspection du travail et de licencier au mépris de toutes les règles de forme et de fond un syndicaliste de la CGT d'Air France. Cette décision publiée le jour de la promulgation de la loi Travail de toute évidence n'a d'autre objectif que d'intimider et tenter de mettre au pas les organisations syndicales qui combattent pour les revendications. Elle est intolérable. Elle ajoute à l'injustice subie par les quatre salariés d'Air France précédemment licenciés par la direction de ce groupe. Il assure le syndicat de la CGT d'Air France de sa solidarité et exige l'arrêt de toutes les procédures de licenciements engagées, la réintégration immédiate des salariés et militants syndicalistes visés par ces procédures.*



### Après le 15 septembre, la loi Travail, c'est loin d'être fini pour FO

Le gouvernement a promulgué sa loi Travail en plein été à coup de 49-3, mais des dizaines de milliers de salariés ont manifesté pour son abrogation le 15 septembre. FO continuera à s'y opposer, notamment sur le plan juridique et sur sa mise en application dans les entreprises.

Plus de 70 décrets doivent être publiés au mois d'octobre. Notamment ceux sur le temps de travail, sur le référendum en entreprise ainsi que ceux qui concernent les accords "offensifs", permettant à un chef d'entreprise de faire travailler ses salariés davantage, sans augmentation de salaire. De quoi entretenir "la colère" et "l'incompréhension" d'une majorité des salariés...

Les militants FO seront présents aux côtés des salariés contre les effets de cette mise en application. Au plan juridique, cela prendra notamment la forme de questions prioritaires de constitutionnalité auprès du Conseil Constitutionnel.

## Médecine de prévention : mesures d'urgence à prendre !

### Un groupe de travail sur la médecine de prévention/médecine du travail dans la Fonction Publique s'est tenu le 6 septembre à la DGAFP.

Il y a, dans l'Education Nationale, 1 médecin de prévention pour 11 000 agents, alors qu'il en faudrait règlementairement, au minimum, 1 pour 2500 agents. Certaines académies n'en ont même aucun !!! La faiblesse des rémunérations et les conditions de travail des médecins, obligé de "surfer" entre les priorités, sont des raisons évidentes du déficit de recrutement. De plus, les tâches des médecins de prévention ne font qu'augmenter. Les agents publics, subissant de plein fouet les contre-réformes incessantes, la dégradation des services publics par les politiques d'austérité, souffrent de plus en plus au travail...

### Point sur le Bureau des Affaires Médicales IA 13

L'amélioration du fonctionnement des services de médecine de prévention, au bénéfice de l'ensemble des agents, est indissociable à l'amélioration des conditions d'exercice des médecins de prévention ...et nécessite aussi des recrutements pour les services administratifs. Le SNUDI FO 13 est intervenu auprès de l'Inspection Académique pour demander l'amélioration du fonctionnement de ce service, en difficulté depuis deux ans (manque de personnel, non remplacement des congés maladies...). Le retard dans la prise en charge des dossiers, additionné à celui du Comité Médical met souvent les collègues dans des difficultés financières, alors qu'ils sont déjà frappés par la maladie.

### Assistantes sociales

Nous avons appris aussi l'arrêt des déplacements des assistantes sociales suite au non remboursement de leur frais. Nous intervenons là aussi pour un règlement rapide de ce problème, qui a de lourdes conséquences pour les personnels en difficultés.

Face aux propositions de la DGAFP de délégation de tâches du médecin à d'autres personnels présent sur le lieu de travail, de "mutualisation" des services de médecine de prévention, ..., FO a opposé la nécessité de créations de postes de secrétaires médicaux, infirmiers et médecins, et rappelé les mesures d'urgence à prendre en termes de recrutement des personnels qualifiés et de rémunération.

**La médecine de prévention est un droit qui doit être respecté et peut être une aide alors que les agents sont confrontés à des conditions de travail dégradées.**

**Pour cela, il est nécessaire de recruter des médecins à hauteur des besoins !**

## La dérèglementation à l'oeuvre ...

Voici trois exemples qui témoignent des conséquences sur les conditions de travail des PE de la loi de refondation de l'école, associée à celle des rythmes scolaires : annualisation de notre temps de travail et donc individualisation de nos droits (en opposition à nos statuts). Une réforme que nous avons combattue et ne cessons de combattre ...

### En REP+ ...

La loi de refondation de l'Éducation Prioritaire "libère" les enseignants exerçant en REP+ "de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipes nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation" (circulaire 04/06/14).

Si les collègues restent bien dans un cadre hebdomadaire de 24h hebdomadaires d'enseignement et 108h annualisées, la réalité c'est plutôt **132h annualisées** (108h+24h). En effet, pour mettre en place ce dispositif, ils sont placés en "formation asynchrone virtuelle"(!), appelée en langage courant "compte-temps" (au moins 24h).

Cette année, pour des raisons d'organisations des Brigades REP+, il y a des semaines libérées dites "semaines rouges" (par collègue et répartie sur l'année, remplacée par le même Brigade) et aussi des "semaines noires" (définies par les circonscriptions avec des Brigades mobilisés à la journée). Les "semaines rouges" sont appelées par l'administration elle-même, semaines "Bahamas" (!). Mais que se cache-t-il réellement derrière ce compte temps ? Les enseignants devraient récupérer cette semaine de congé (!) en dehors de leurs heures enseignement.

**Chaque enseignant a donc son emploi du temps annuel** (temps d'enseignement avec les élèves, semaine rouge et noire différente d'un collègue à un autre, heures de récupérations déterminées par chacun...

**Depuis deux ans, le SNUDI FO dénonce ce fonctionnement individualisé des collègues en REP+, qui ne sont pas des collègues différents des autres, comme souhaiterait le faire croire le ministère.**

**Nous revendiquons la possibilité de récupérer ce temps sur le temps enseignement, en respect de nos ORS.**

### Temps partiel

La mise en place de la réforme scolaire a une conséquence d'annualisation du temps de travail aussi pour les collègues à temps partiel, qui doivent maintenant se baser sur une durée annuelle d'heures travaillées (cf la circulaire "temps partiel" avec les heures annuelles d'enseignement dues, les "*heures complément obligatoirement dues comme BD*" et la rémunération afférente). Des conditions de travail de plus en plus difficiles et irrégulières ainsi qu'un poids financier : heures travaillées différentes selon les jours dans certaines communes, jours courts, jours longs...

**Le SNUDI FO 13 demande toujours l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires.**

### Brigade "décharge direction 3 classes"

Un nouveau type de brigade, cette année, a été "créé" pour pouvoir mettre en œuvre la décharge des directeurs d'école à trois classes (10 jours par an). Si nous nous félicitons que ces décharges soient effectives, la situation de cette dizaine de collègues brigades, la plupart des T1, est très complexe : affectés parfois sur trois circonscriptions, avec emploi du temps défini par les circonscriptions, individuel et annualisé. Chaque collègue doit donc vérifier s'il ne dépasse pas son temps de travail annuel. Avec les horaires différents selon les communes, un collègue pourra être amené à travailler plus de 24h par semaine. Il doit donc "récupérer" ces heures supplémentaires, soit sur les mercredis travaillés, soit quand la circonscription le lui dit... Encore une fois, l'annualisation de notre temps de travail implique l'individualisation de nos emplois du temps.

**Le SNUDI-FO a dénoncé en CAPD les contraintes de ce type de poste, une affectation souvent non choisie par des collègues affectés au troisième mouvement.**

## Projet d'école

Le SNUDI FO défend les intérêts particuliers des collègues, leur liberté pédagogique. Le Projet d'Ecole s'y oppose, et celui sur lequel nous devons travailler aujourd'hui, est un parfait condensé de la mise en œuvre de toutes les réformes, lois et décrets que nous combattons (rythmes scolaires, loi de refondation....).

**Nous avons donc demandé l'abandon de ce dispositif expérimental, dès le groupe de travail du 3 mai 2016.**

Ce projet, qui se place dans un cadre de "projet de réseau", comprend 10 étapes (7 pour les enseignants et 3 pour les IEN), donc un surcroît de travail, des réunions obligatoires avec entre les différents cycles... Et nombreux sont les collègues qui nous expriment leur opposition à ce projet et leur mécontentement de la surcharge de travail.

Le SNUDI FO rappelle que nos obligations de services se composent de 24h hebdomadaires et 108h annualisées, et reste vigilant sur le respect de ces obligations de services, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet d'Ecole.

**En tant que syndicat, nous sommes là pour défendre les intérêts particuliers des collègues et leurs conditions de travail et non pour parler de pédagogie. Nous défendons la liberté pédagogique et le projet d'école y est contraire. Nous fédérons nos adhérents sur la défense de leurs intérêts et de l'école mais en les laissant libres de leurs choix pédagogiques.**

## Réunions d'information syndicale : un droit !

En application du décret 82-447 modifié, des réunions d'information syndicale sont organisées pendant le temps de travail. Un arrêté a limité à **3 demi-journées** le temps de RIS dans l'Education Nationale, contre 12 h dans le reste de la fonction Publique. A la rentrée 2008, le ministère a décidé que ces réunions ne devaient dorénavant plus se tenir pendant le temps de travail auprès des élèves, constituant un régime particulier pour les enseignants des écoles. Une circulaire (16 septembre 2014) prévoit la possibilité de tenir une des 3 réunions sur le temps -élèves ... sous réserve que les élèves de l'enseignant absent soient pris en charge au niveau de l'école !!!

**Le SNUDI-FO continue de combattre pour que les enseignants aient le même droit syndical que les autres fonctionnaires !**

## Participez aux réunions d'information du SNUDI-FO 13 !

Sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) :

- ▶ Dates et lieux des réunions à Marseille et dans le département
- ▶ Informations sur les réunions
- ▶ Modèle de courrier à l'IEN pour récupération de ces heures



### SNUDI FO 13 – Carte 2016

Les cotisations SNUDI-FO fonctionnent à l'année civile. Pour les collègues qui adhèrent pour la première fois à la rentrée 2016, une cotisation est proposée couvrant les 4 mois encore à venir de 2016, soit le montant de la carte (22 €) + 4 timbres mensuels fonction de l'échelon.

**Bulletin d'adhésion  
Spécial rentrée  
nouvel adhérent rentrée 2016**  
(66% déductibles des impôts)  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement en 2016, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2016
- Réduction d'impôt : réception début 2017 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2016.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 4 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>55 €</b> (8,25)	<b>56 €</b> (8,5)	<b>57 €</b> (8,75)	<b>59 €</b> (9,25)	<b>61 €</b> (9,75)	<b>63 €</b> (10,25)	<b>68 €</b> (11,5)	<b>72 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire incluant 2017)		<b>57 €</b> (8,75)	<b>61 €</b> (9,75)	<b>63 €</b> (10,25)	<b>65 €</b> (10,75)	<b>67 €</b> (11,25)	<b>72 €</b> (12,5)	<b>76 €</b> (13,5)	<b>80 €</b> (14,5)	<b>84 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>70 €</b> (12)	<b>76 €</b> (13,5)	<b>80 €</b> (14,5)	<b>84 €</b> (15,5)	<b>88 €</b> (16,5)	<b>92 €</b> (17,5)	<b>96 €</b> (18,5)				

**Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité**

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

Nom et Prénom .....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable : .....

e – mail : .....

Fonction, Ecole, Commune : .....

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

Une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion.